Marquette-lez-Lille : Saint Nicolas interdit de visite dans les écoles

18/12/2014 à 16h59

La décision de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale d'interdire le passage de Saint Nicolas dans les écoles publiques de Marquette, près de Lille, a mis en colère le maire de la ville.

Une coquille et une orange. Une tradition. Les enfants de la plupart des écoles du Nord Pas-de-Calais reçoivent ce petit cadeau en décembre chaque année. Souvent des mains du Père Noël lui-même ou de Saint-Nicolas. Cette année, à Marquette-lez-Lille, la tradition n'a pas été tout à fait respectée.

L'Inspectrice de l'Education nationale a interdit le passage de Saint Nicolas et du Père Fouettard dans les écoles publiques, révèle La Voix du Nord. "Ce n'est évidemment pas nous qui avons interdit aux membres de l'association de l'UNC-Soldats de France de se rendre dans les écoles maternelles déguisés en saint Nicolas et en père Fouettard avec leur âne pour y distribuer des coquilles, comme ils le faisaient depuis des années, a déclaré le maire Jean Delebarre en conseil municipal ce mardi soir. C'est l'État, par l'intermédiaire de l'inspecteur de l'Éducation nationale, qui a estimé que cela allait à l'encontre du principe de laïcité. Une décision que je regrette. Et je peux vous dire que l'association a été très peinée. ». Cette association d'anciens combattants organisait cette distribution avec Saint Nicolas, Père Fouettard et âne depuis une dizaine d'années. Les coquilles sont des viennoiseries typiques de la Belgique et du Nord Pas-de-Calais consommée durant les périodes de la Saint-Nicolas et de Noël. Elles ont une forme de "Jésus emmailloté".

Selon la mairie de Marquette, certains enseignants des écoles de la ville auraient estimé que cette tradition pouvait aller à l'encontre de la charte de la laïcité. Les 386 coquilles et les kilos d'orange commandés par l'association qui organisait cette distribution traditionnelle ont finalement été vendus au profit du Téléthon les 5 et 6 décembre dernier.

Coquilles de Noël autorisées
Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Une autre distribution de coquilles de Noël, distribuées directement par la mairie celles-là, a été autorisée. Le maire en a eu la confirmation par l'Inspectrice : "On m'a dit que ça ne posait pas de problème. Noël, ça passe mais pas saint Nicolas : allez comprendre ! ».

Source

Merci à **Marcel le gaouri**